

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES

Le Bureau des Affaires économiques et scientifiques coordonne et élabore les politiques et les initiatives se rattachant aux questions d'intérêt majeur pour le Canada dans les affaires internationales d'ordre économique, scientifique et environnemental. Il comprend quatre directions: *Aide et développement; Politique commerciale; Relations scientifiques et problèmes environnementaux; et Transports, communications et énergie.*

Ces directions de concert avec de nombreux ministères et organismes de l'État à Ottawa, veillent à ce que les relations internationales dans les domaines de l'économie, des sciences et de l'environnement s'harmonisent avec la politique extérieure et les objectifs généraux du Gouvernement, et à ce que les intérêts canadiens dans ces domaines soient bien représentés à l'étranger.

Direction de l'aide et du développement

Dans le cadre de son étude sur la politique étrangère, le Gouvernement a établi en 1970 de nouvelles priorités concernant la politique d'aide, définies dans la brochure sur le développement international faisant partie de la série intitulée *Politique étrangère au service des Canadiens*. La Direction de l'aide et du développement, s'appuyant au besoin sur les conseils de spécialistes du ministère et travaillant étroitement avec l'Agence canadienne de développement international et d'autres ministères, a veillé à ce que les politiques d'aide canadienne soient envisagées dans la perspective des objectifs d'ensemble de la politique étrangère. La Direction doit également assurer la participation du ministère au Comité international sur l'aide au développement; elle est chargée de coordonner la contribution du ministère des Affaires extérieures à l'organisme supérieur chargé de la politique d'aide, soit le Conseil canadien de développement international, au sein duquel le ministère est représenté par le sous-secrétaire.

Afin d'améliorer la quantité et la qualité de l'assistance canadienne au développement, le Gouvernement a énoncé plusieurs objectifs et franchi plusieurs étapes conduisant à la réalisation de ces objectifs. En vue de la réalisation de l'objectif de un pour cent du revenu national, fixé comme proportion nette des ressources à affecter au développement et de l'objectif de 0.7 pour cent assigné à l'aide officielle, on a augmenté de 60 millions le volume de l'aide en 1971-1972, portant ainsi le montant total de l'aide à 424 millions de dollars; on prévoit une augmentation comparable en 1972-1973. Le Canada est parvenu à assouplir sensiblement son système en déliant ou en libérant de conditions dans une proportion atteignant 20 pour cent, l'ensemble des allocations bilatérales affectées au financement des frais locaux; l'objectif visant à acheminer environ 25 pour cent de l'ensemble des programmes d'assistance par l'intermédiaire des organisations multilatérales sera atteint en 1972.

Dans le cadre de la politique visant à contribuer à l'unité nationale, on reconnaît que les programmes d'assistance canadiens devraient fidèlement reflé-